

*République Française*  
**Mairie de Bassanne**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. GAUTHIER Richard, Maire de Bassanne.

**Présents :** Messieurs. GAUTHIER Richard ; ELISSAGARAY Laurent ; LEDAN LACOSTE Loulou LEDAN Joël ; LANDSHEERE Kevin ; BRIZ Denis ; OLZER Michaël ; TODERO Laurent ;

Mesdames BUTLER Carine SILVA Manon

**Pouvoirs :** GIRAUDEAU Frédéric à BRIZ Denis

**Secrétaire de séance :** Monsieur LANDSHEERE Kevin

---

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Le quorum est constaté.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

Le procès-verbal de la séance municipale du 14 décembre 2021 est approuvé à la majorité.

<b>I VOTE DES TAUX D'IMPOSITION</b>
-------------------------------------

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ETABLIR les taux communaux sur l'exercice 2022 aux seuils suivants :
- Taxe sur le FONCIER BATI : 37.94%
- Taxe sur le FONCIER NON BATI : 82.78 %

Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2021 et d'appliquer les mêmes taux suivants :

- FONCIER BATI : 37.94 %
- FONCIER NON BATI : 82.78 %

Pour un produit fiscal attendu de 39.301 euros hors taxe d'habitation

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, article par article.

Dépenses Section Fonctionnement :	222.524.10 €
Recette Section Fonctionnement :	95.872.00 €
Résultat de Fonctionnement reporté :	126 652.10 €

Dépenses Section Investissement :	41 738.36 €
Solde d'Exécution d'Invest reporté :	45738.36 €
Recettes d'Investissement reporté :	85 510.36 €

Le TOTAL DU BUDGET est de : 310 034.46 €

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes exprimés le Budget Primitif 2022**

Les principaux travaux à réaliser en investissement sur l'année 2022 :

- \* le curage des fossés : 8963 euros
- \* l'installation de l'éclairage autonome : société duplantier devis de 3150 euros et société Fonroche 8760 euros
- \* l'achat d'un bateau dans le cadre du plan communal de sauvegarde : 9 900.euros
- \* l'achat du défibrilateur : 1572 euros

**III.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BRIZ Denis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Richard GAUTHIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

**Résultats définitifs**

- |                                                 |                                     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|
| - Résultat de fonctionnement de l'exercice :    | 11043.56 euros € (excédent)         |
| - Résultat de Fonctionnement reporté :          | 142 088.93 euros ( excédent)        |
| - Résultat cumulé de Fonctionnement :           | <b>153 132. 49 euros</b> (excédent) |
| - Résulta d'investissement de l'exercice :      | - 8504.47                           |
| - Résultat d'investissement antérieur reporté : | - 37233.89                          |
| - Résultat d'Investissement cumulé :            | - <b>45738.36 euros</b> (déficit)   |

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de déroulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal passe au vote :

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## IV APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, • Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE les dispositions ci-dessus,

- DONNE quitus de sa gestion pour l'exercice 2020 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Bassanne.

Vote : Pour : 11    Abstention : 0    Contre : 0

## V AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire, indique que :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de fonctionnement**

A. Résultat de l'exercice :	11 043.56
B. Résultats antérieurs reportés :	142 088.93
<b>C. Résultat à affecter :</b>	<b>153 132.49</b>
<b>D. Solde d'exécution d'investissement :</b>	<b>-45 738.36</b>
E. Solde des restes à réaliser d'investissement :	19 258.97
<b>Besoin de financement :</b>	<b>- 26 479.39</b>

<b>AFFECTATION :</b>	<b>155.517.51</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement :</b>	<b>26 479.39</b>
<b>Report en fonctionnement R002 :</b>	<b>126 652.10</b>

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

## **VI CREATION D' UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Suite à la mise en retraite pour invalidité de l'ancienne secrétaire de Mairie, Monsieur Le Maire propose de recruter l'agent mise à disposition par le centre de gestion. Afin de pouvoir recruter cette personne il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 1 ere classe à compter du 01 mai 2022.

Vote pour : 11 abstention 0 contre 0

## **VII CREATION D'UN GITE COMMUNAL**

Monsieur le Maire soumet le projet de création d'un gîte communal au Moulin de Piis. Cela permettrait une rentrée d'argent supplémentaire pour la commune ainsi qu'une mise en valeur de cette dernière. Le maire s'informerait de la procédure à suivre auprès de la DGFIP afin de créer une régie pour l'encaissement des recettes.

Vote pour 11 Abstention 0 Contre 0

## **VIII SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire expose que les enfants de la commune de l'école de l'école maternelle Marsan de Savignac doivent effectuer un voyage scolaire. La directrice de l'école a demandé à la commune s'il lui était possible de verser une subvention pour réaliser cette sortie. Il propose de participer à hauteur de 30 euros par élève.

La subvention est accordée à la majorité.

## **IX DON A L'UKRAINE**

Dans le contexte dramatique que traverse l'Ukraine depuis le 24 janvier 2022, et après avoir abordé la question en communauté des communes, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'alouer un don de 500 euros pour l'Ukraine. Il explique que le don sera collecté par la CDC du Sud Gironde en Réolais qui en assurera la bonne transmission et informera en retour les communes de son utilisation.

Vote pour 10 Abstention 0 Contre 1

## **X DENOMINATION DES VOIES**

Suite à la décision du 14 septembre 2021, de procéder à la numérotation et nomination des voies de la commune, Monsieur Le Maire expose le travail effectué par la commission et donne lecture des propositions de dénominations :

VC1 de Bassanne à Floudes	Route de Videau
VC2 de Pesquey	Route de La Bassanne
VC3 de Bassanne à Castillon	Route de Loubeyre
VC 4 du Rayat	Route du Rayat
VC 5	Chemin Bas Bédoura
VC 6 de Cap de Haut	Chemin de La Gravière
VC 7 du Sourd	Chemin du Sourd
VC 8	Chemin du Pesquey
VC9 de Lespriton	Route de Lespriton
VC10 du Vigneron	Chemin du Vigneron
VC 11	chemin Haut Bédoura
VC 12 du Hournas	chemin du Hournas
CR15	chemin des Randonneurs
CR15	chemin des Puits
CR du Moulin	chemin du Moulin de Piis
D226E3	route de l'Osier
D226E1	route du Canal
D224	Route de Castillon
centre Bourg	Place de la Mairie
Containers- tris sélectifs	Place du 19 mars fin de la guerre d'Algérie
D226E1	route de l'Auriol

## XI ADHESION A GIRONDE RESSOURCE

Monsieur Le Maire expose qu'afin de bénéficier d'un soutien technique, juridique ou financier il serait intéressant d'adhérer à Gironde Ressource. Ce service est mis en place par le département de La Gironde. L'adhésion à l'agence est soumise à une cotisation annuelle est de 50 euros.


Vote : Pour 11, abstention : 0, Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Le Conseil Municipal

BUTLER Carine		LACOSTE-LEDAN Loulou	
BRIZ Denis		LEDAN Joël	
ELISSAGARAY Laurent		LANDSHEERE Kévin	
SILVA Manon		GIRAUDEAU Frédéric	
TODERO Laurent		OLZER Mickaël	

### Le Maire

GAUTHIER Richard	
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

